



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°3514

Entrée le 13.02.2026

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 03.03.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 13.02.2026

Chambre des Députés

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2026

Objet : Question parlementaire n° 3514 du 22 janvier 2026 de Madame la Députée Stéphanie Weydert concernant « Situation des femmes en détention au Luxembourg et mise en oeuvre des recommandations de l'Ombudsman ».

Madame la Ministre,

En date du 22 janvier 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au mardi 3 mars 2026, étant donné que *la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue